Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260330-03_2026_22-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Saint-M'Hervé

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 02/04/2026
Et
Publication ou notification du : 02/04/2026

L'an 2026, le 30 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-M'Hervé s'est réuni à la Salle Saint-Éloi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRUN Élisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/03/2026.

Présents : Mme BRUN Élisabeth, Maire, Mmes : D'HOOGHE Stéphanie, DINOMAIS Émilie, DROUYÉ Lucie, GUILLOIS Magali, LOUIN Rose-Marie, SAMSON Anaïs, SORIN Romane, MM : BEAUDOUIN Corentin, BORDIER Antoine, CHAUVIN Samuel, COUQ Yann, GALLON Victor, HOLDER Matheme, PITOIS Sébastien

A été nommé(e) secrétaire : M. COUQ Yann

03/2026-22 – Composition de la commission d'appel d'offres

Vu les articles L.1414-2 et L.1411.5 du CGCT,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant que cette commission est composée d'un Président représenté par Mme le Maire et de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

L'élection se déroule à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité du conseil municipal.
A l'unanimité, le conseil municipal décide de voter à main levée.

Mme le Maire demande aux membres présents intéressés pour faire partie de la commission de proposer leurs candidatures (3 titulaires + 3 suppléants).

Sont candidats au poste de titulaire :

- M. COUQ Yann
- Mme D'HOOGHE Stéphanie
- M. GALLON Victor

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260330-03_2026_22-DE

Sont candidats au poste de suppléant :

- M. CHAUVIN Samuel
- Mme DINOMAIS Emilie
- M. HOLDER Matherne

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➢ **Proclame élus les membres titulaires suivants** :

- M. COUQ Yann
- Mme D'HOOGHE Stéphanie
- M. GALLON Victor

➢ **Proclame élus les membres suppléants suivants** :

- M. CHAUVIN Samuel
- Mme DINOMAIS Emilie
- M. HOLDER Matherne

➢ **Désigne un membre du conseil municipal pour remplacer Mme le Maire en cas d'absence** :

- M. Yann COUQ, 1er adjoint au Maire

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 31/03/2026
Le Maire
Élisabeth BRUN

MAIRIE de SAINT-M'HERVE 35

Secrétaire de séance
M. COUQ Yann